

VSD. Vous êtes l'auteure, en 2014, de la première proposition de loi sur la légalisation contrôlée du cannabis. Aujourd'hui, vous militez toujours en ce sens ? Pourquoi ?

Esther Benbassa. Le cannabis en France représente un marché de 3 milliards d'euros par an. C'est la première substance illicite consommée par les adolescents. 16,5 % des collégiens de 3^e ont pris du cannabis, ce qui est énorme. Et, à 17 ans, 48 % des jeunes ont fumé un joint. Ces substances psychotropes sont dangereuses pour la santé, en particulier pour les ados, dont le cerveau est en construction. Nous devons d'urgence nous saisir de ce problème de santé publique que la réponse pénale n'a nullement contribué à résoudre. Si on note une

“Cela ferait baisser la délinquance et créerait même 30 000 emplois”

diminution de la consommation chez les lycéens, ces dernières années, la répression n'a toutefois pas fait baisser le nombre de consommateurs parmi les jeunes actifs, pas plus que les trafics. De plus, la clandestinité a un impact réel sur la qualité du produit consommé et donc sur sa dangerosité. Il est donc temps de poser avec courage la question de la légalisation contrôlée du cannabis. L'objectif à se donner n'est pas d'encourager la consommation, mais plutôt de la faire baisser, tout en cadrant les risques. D'autant que l'enjeu économique de ce trafic est colossal.

Si la consommation de cannabis est légale, des jeunes vont y accéder plus aisément, non ?

Je ne pense pas, les jeunes s'approvisionnent déjà très facilement. Les dealers sont à la porte des collèges. J'ai suivi les expérimentations dans le Wisconsin et dans d'autres pays ; il est vrai qu'en dépénalisant le cannabis, on ouvre un marché libéral très important. Mais ces pays ont accompagné sa légalisation et fait énormément de prévention, ce qui a fait baisser le nombre des consommateurs. Comme, en France, la légalisation est taboue, on ne fait ni l'un ni l'autre. Ce n'est pas en disant que le cannabis c'est de la m... qu'on va lutter contre ce fléau. Il faut combattre les blocages idéologiques et moraux, car la politique répressive menée depuis des décennies est inefficace. Si l'on étudie les pays ayant autorisé son usage, la légalisation semble la plus à même de répondre aux enjeux à la fois sanitaires et sécuritaires.

Qu'attendez-vous comme bienfaits de la légalisation ?

En encadrant par l'État la vente au détail de cannabis aux personnes majeures, on pourra mieux contrôler sa teneur en THC, le tétrahydrocannabinol, et sa composition : ces produits sont souvent coupés avec des substances encore plus nocives. De plus, on fera baisser la délinquance et de nombreux emplois (estimés à 30 000) seront créés. Des économies pourront aussi être réalisées sur les secteurs de la justice et de la police, tout en apportant une manne fiscale non négligeable.

Quid des trafiquants, qui seront inévitablement impactés par une vente légale ?

De nombreuses questions restent à étudier, mais on pourrait imaginer de donner des licences de vente aux petits dealers pour qu'ils se reconvertisent.

Dépénalisation c



ESTHER BENBASSA

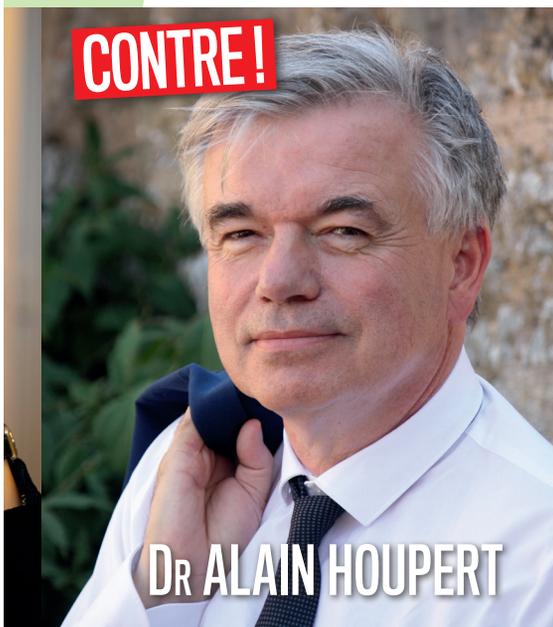
Sénatrice écologiste de Paris.

Cannabis thérapeutique : ex

Depuis le 31 mars 2021, l'expérimentation de l'usage thérapeutique du cannabis a débuté dans un cadre contrôlé et limité auprès de patients souffrant de maladies graves. Elle est prévue pour une durée de deux ans. Dans un premier temps, 3 000 patients atteints de diverses pathologies – épilepsie pharmaco-résistante, sclérose en plaques, douleurs chroniques et neuropathiques, soins palliatifs – vont recevoir des médicaments à base de cannabis. Ce sont des produits finis (vaporisateur, gélule ou pastille sublinguale), contenant du delta-9-tétrahydrocannabinol (THC)

n du cannabis

CONTRE !



DR ALAIN HOUPERT

Sénateur LR de Côte-d'Or et médecin-radiologue.

e : expérimentation en cours

et du cannabidiol (CBD). Le THC a des effets psychotropes, mais le CBD présente des propriétés antalgiques, anxiolytiques, anti-inflammatoires et antispasmodiques. L'objectif n'est pas d'évaluer l'efficacité du cannabis thérapeutique, reconnue par la communauté médicale, mais d'étudier les différents aspects de la généralisation des traitements : composition des produits prescrits, posologie, dosage, tolérance. Cette expérimentation représente un espoir pour de nombreux malades souffrant de douleurs que les médicaments traditionnels ne parviennent pas à soulager. **B. P.**

VSD. Pourquoi êtes-vous contre la légalisation du cannabis ?

Alain Houpert. En tant que médecin radiologue, je ne peux que m'ériger contre cette substance qui provoque des dégâts considérables, en particulier chez les jeunes. L'imagerie médicale et la littérature scientifique le prouvent : le cannabis est extrêmement nocif pour des cerveaux encore immatures. Faciliter son usage, c'est risquer sa banalisation parmi les populations les plus vulnérables, avec le risque de créer une génération qui sera dans la servitude. Actuellement, 8 % des adolescents ont une consommation problématique, voire une dépendance. Ce sont les chiffres les plus élevés depuis vingt-cinq ans. Consommée chroniquement, cette drogue est à l'origine de troubles physiques (énurésie) et cognitifs (anxiété, problèmes de mémoire et de concentration, bouffées délirantes, etc.), avec un risque de schizophrénie 41 % de fois plus élevé. En outre, le cannabis multiplie par deux les risques d'accidents de la route et est régulièrement incriminé dans la survenue d'AVC ischémiques, avec des lésions irréversibles. C'est une bombe atomique ! Et sa légalisation serait irresponsable.

L'interdiction du cannabis crée une économie parallèle et soumet des quartiers entiers à la loi des dealers. Légaliser le cannabis ne permettrait-il pas de lutter contre ces délinquants ?

Ce ne sont pas les dealers qui doivent conditionner la décision législative. Il ne faut pas croire que les groupes criminels vont se laisser si facilement enlever les gains immenses du trafic de cannabis. Ils vendront d'autres drogues dures qui contiennent des substances dangereuses à

des prix cassés. N'imaginons pas qu'ils iront s'inscrire à Pôle Emploi ! Il suffit d'observer l'exemple du Colorado, où le cannabis est en vente libre depuis 2014, pour se rendre compte de l'absurdité de ce calcul. Si la consommation y a globalement baissé, les consommateurs réguliers se sont tournés vers leurs anciens dealers, qui proposent des prix concurrentiels. En légalisant le cannabis, l'État deviendra le partenaire commercial des groupes criminels qui contrôlent le trafic.

Que préconisez-vous ?

Avant de légaliser, il faut investir massivement dans la prévention et l'accompagnement des jeunes consommateurs. La légalisation est une question de timing et la France n'est pas prête. Actuellement, nous

“L'État deviendrait alors le partenaire commercial des groupes criminels”

ne disposons pas des connaissances scientifiques suffisantes pour franchir un tel cap. La légalisation ne doit pas être faite pour des raisons politiques, fiscales ou électoralistes. Elle doit relever uniquement de motifs scientifiques. Enfin, on ne peut parler de prévention sans parler de répression, car le trafic alimente le crime organisé. On doit harceler les dealers, démanteler les check-points de vente et mener une vraie politique de prévention à l'école. Après, il sera toujours temps de se poser la question de la dépénalisation.

RECUEILLI PAR **BRIGITTE POSTEL**

PHOTOS: WIKIPEDIA - TWITTER/HOUPERT